



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Le Ministre

Paris, le 21 novembre 2014

Monsieur le Secrétaire général,

Vous avez appelé mon attention sur le projet de loi pour la croissance et l'activité qui a été transmis au Conseil d'État pour avis ce 17 novembre et m'avez demandé de vous confirmer que la réforme du permis de conduire engagée pour la jeunesse n'est pas dirigée contre les inspecteurs ni les délégués.

Cette réforme, je le redis avec force, n'a pas pour objectif la privatisation de l'examen du permis de conduire. Il s'agit au contraire de restaurer les conditions du bon fonctionnement de ce service public en concentrant l'intervention des inspecteurs là où leur valeur ajoutée est la plus forte, y compris dans le cadre des missions statutaires aujourd'hui insuffisamment mises en œuvre. Je réaffirme à nouveau qu'il n'y a dans cette réforme aucune volonté d'aller vers la privatisation de l'ensemble des examens. J'aurai l'occasion de le rappeler prochainement lors de l'examen à l'Assemblée Nationale de la proposition de loi relative au permis de conduire déposée par M. Fromentin.

La version du projet de loi pour la croissance et l'activité dont vous avez eu connaissance n'est pas celle qui a été transmise au Conseil d'État. Par ailleurs, ce texte qui comprend plus de 100 articles comporte quelques erreurs, en particulier à l'article que vous relevez. La possibilité de confier au secteur privé « toute épreuve pratique en vue de l'obtention du permis de conduire d'une catégorie de véhicule du groupe lourd » ne correspond en effet pas à la rédaction proposée par le ministère de l'intérieur, qui a demandé sa correction au moyen d'une saisine rectificative du Conseil d'État.

.../...

Monsieur Christophe NAUWELAERS
Secrétaire général de l'UNSA SANEER

Conformément à la concertation conduite au cours des derniers mois, la disposition dans sa nouvelle rédaction prévoira la possibilité de modifier l'organisation du passage des épreuves pratiques poids lourd des seuls diplômes professionnels. Cette disposition qui ne concerne qu'une part des examens du groupe lourd ne fait qu'ouvrir une faculté sans préjuger du périmètre qui sera retenu, en fonction de l'évolution des délais de passage et du développement des missions de contrôle confiées aux inspecteurs.

Je vous confirme en effet, comme je vous l'ai indiqué le 14 septembre dernier, qu'il n'est pas prévu de décharger les inspecteurs des examens du permis de conduire du groupe lourd sans avoir évalué au préalable et en concertation avec vous l'impact des premières mesures décidées dans le cadre de la réforme.

Je suis déterminé à poursuivre la réforme du permis de conduire dans le respect des engagements pris. Je vous propose de faire, au mois de janvier, un premier bilan de la mise en œuvre des mesures et de leurs effets sur les délais d'attente et sur le développement des missions de contrôle confiées aux inspecteurs. C'est au vu de ce bilan que sera défini le périmètre des examens du groupe lourd qui seront transférés.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Joséphine

Bernard
Bernard CAZENEUVE